



16ème législature

Question N° : 18604	De M. Marcellin Nadeau (Non inscrit - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie et énergie		Ministère attributaire > Industrie et énergie
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Disparités entre AODE des zones non interconnectées des outre-mer et l'Hexagone	Analyse > Disparités entre AODE des zones non interconnectées des outre-mer et l'Hexagone.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur les autorités organisatrices de la distribution de l'électricité (AODE) dans les zones non interconnectées, notamment des outre-mer. En effet, il semble qu'il existe des disparités de traitement et des écarts significatifs dans la qualité des réseaux de distribution entre ces AODE en comparaison avec l'Hexagone. Il lui apparaît que des efforts d'investissements exceptionnels et significatifs devraient être mis en œuvre pour remédier à ces disparités. Le coût de la production électrique, la fragilité de l'équilibre offre-demande, la crise sociale et climatique et l'environnement tropical détériorant les infrastructures sont de natures à créer des contraintes supplémentaires. En conséquence, il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à ces écarts et prendre en compte les zones non interconnectées dans la législation et les textes réglementaires relatifs à l'énergie.